



Wallonie

COMMUNE DE COURCELLES - URBANISME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Les demandeurs sont Madame-Monsieur DELPORTE - HOLEMANS .

Le terrain concerné est situé à **Rue de Forchies 210 à 6182 Souvret** et cadastré 3ème div. section B n° 828T.

Le projet consiste en "**Régularisation d'un volume secondaire et du placement d'une cuve aérienne à mazout**".

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 - Dérogation à un plan ou aux normes d'un guide régional du Code du Développement Territorial .

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables de 09h à 12h et de 13h30 à 16h à l'adresse suivante : 6180 Courcelles, rue Jean Jaurès, 2. Il est également possible de consulter le dossier le samedi de 09h à 12h en prenant rendez-vous minimum 24h à l'avance.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service au 071/46.68.73 ou par e-mail : urbanisme@courcelles.be.

L'enquête publique est ouverte le 28 octobre 2019 et clôturée le 12 novembre 2019

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Service Urbanisme - rue Jean Jaurès, 2 à 6180 Courcelles
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@courcelles.be

L'enveloppe, le courrier ou le courrier électronique portera la mention : «Réclamation CODT/2019/470». Sous peine de nullité, les envois seront datés et signés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 12 novembre 2019 de 10 à 11h au Service urbanisme - rue Jean Jaurès, 2 à 6180 Courcelles.

La Directrice générale,

L. LAMBOT



Pour la Bourgmestre,
Caroline TAQUIN
L'échevin délégué,

RENAUX S., 4^{ème} Échevine